

COS LOISIRS 12

CAMPAGNE DE RÉSERVATION ÉTÉ 2026

(période scolaire du 05/07/26 au 30/08/26)

LOCATIONS À MARSEILLAN PLAGE

Camping Charlemagne



2 Mobil homes 6 places



Cyclades



Maison 6 places

LA COMMISSION AURA LIEU LE 24/03/26

Critères d'attribution

- 1 - Familles aveyronnaises avec enfants scolarisés
- 2 - Familles aveyronnaises
- 3 - Retraités poste ou orange aveyronnais
- 4 - Extérieurs

Pour faire une demande

- 1 - remplir votre demande de séjour spéciale commission
- 2 - joindre votre dernier bulletin de salaire et avis d'imposition
- 3 - renvoyer le tout par mail ou courrier

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

A renvoyer avant le 20/03/26

Après la date limite, les demandes seront satisfaites au fur à mesure de leur arrivée, dans la limite des séjours disponibles.

Après le 24/03/26, vous recevrez un courrier par mail d'acceptation ou refus.

A réception du courrier d'acceptation vous avez 7 jours

pour l'envoi du paiement, après ce délai la période accordée sera à nouveau à la location.